

**Discours de bienvenue
de Monsieur le Directeur General des Impôts
au séminaire de lancement du jumelage institutionnel entre la DGI et la DGFIP
-Djenane El Mithak/Alger le 22 fevrier 2011-**

**Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi également de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de la tenue du séminaire de lancement du jumelage dont l'intitulé est la «poursuite du processus d'amélioration des relations de l'administration fiscale avec les contribuables».

Le présent jumelage du Ministère des Finances est, je crois, le premier jumelage institutionnel mis en place en Algérie dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'union européenne (P3A).

Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer notre satisfaction quant aux excellentes relations entretenues, dans le cadre bilatéral, avec la DGFIP à travers l'échange d'expériences et de savoir-faire contribuant ainsi à la bonne gouvernance des services fiscaux.

La Direction générale des impôts bénéficie, en effet, dans le cadre bilatéral, d'une assistance technique mise en œuvre par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui s'inscrit dans le processus de modernisation engagé par l'administration fiscale algérienne. Elle porte notamment, avec environ dix (10) opérations par an, sur les grands sujets d'organisation, le pilotage et le contrôle de gestion, le service à l'utilisateur et le contrôle interne, des partenariats entre les DGE algérienne et française ainsi que le CNFP de Nevers et l'ENI de Koléa.

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects française a également réalisé, en juin 2005, à la demande de la direction générale des impôts, une mission d'évaluation du dispositif algérien en matière de contributions indirectes. L'expérience acquise par la direction générale des douanes française avait permis d'aborder l'ensemble des implications d'une réforme de fond du secteur des contributions indirectes.

Un constat précis de la situation a été dressé ainsi qu'une évaluation exhaustive des besoins réglementaires, des évolutions organisationnelles et des plans de formation qui en découlent.

L'association de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects aux missions du jumelage avec l'intervention d'un expert dédié garantit la coordination des actions bilatérales déjà engagées avec le programme du jumelage.

Mesdames et Messieurs,

comme vous le savez, l'administration fiscale algérienne est engagée actuellement dans une profonde réforme d'ordre législatif et institutionnel dont l'objectif est de moderniser l'administration fiscale en la dotant d'une organisation et de procédures inspirées des meilleures pratiques internationales.

Ce Programme de Modernisation constitue ainsi un approfondissement des objectifs liés à l'organisation, aux systèmes et aux modes de fonctionnement de la DGI.

Le plan stratégique de cette réforme validé et mis en œuvre depuis quelques années, vise, à travers une modernisation substantielle du système fiscal et de l'administration de l'impôt, à garantir une meilleure mobilisation de ressources budgétaires.

Les différentes études menées dans ce sens ont milité pour un renforcement de la capacité de gestion et d'intervention de la Direction Générale des Impôts et ont permis le lancement de ce plan de modernisation qui doit prendre en charge nécessairement la problématique de l'adéquation des ressources organisationnelles et logistiques à allouer avec les objectifs stratégiques qui lui sont assignés en référence aux meilleures pratiques internationales dans ce domaine.

Cette nécessité d'adaptation et de modernisation ne cède pas à un effet de mode mais s'inscrit dans le cadre d'une démarche de changement fondée sur un diagnostic de l'existant et un plan d'action à court et à moyen terme en vue de consolider les acquis et surmonter les obstacles.

Au plan législatif, la simplification du système fiscal a été poursuivie dans le cadre de la mise en place d'une politique fiscale axée sur l'efficacité économique, l'équité et l'applicabilité. La nouvelle approche tend à la simplification et à la réduction de la charge fiscale pesant sur les contribuables.

Les procédures fiscales ont été simplifiées et harmonisées avec l'institution du dossier fiscal unique, dans lequel sont classées et suivies toutes les déclarations d'un même contribuable afin de faciliter toutes les démarches.

Un code de procédures fiscales, qui regroupe et simplifie l'ensemble des règles fiscales contenues dans les différents codes fiscaux, a été élaboré.

Au plan structurel, il a été mis en place une nouvelle organisation de la gestion de l'impôt par «clientèle» qui induit le passage à une administration de type horizontal par catégorie de contribuables (DGE, CDI, CPI).

L'identification de la population fiscale et la construction de bases de données des contribuables s'est concrétisée par la création d'une structure qui a notamment pour

missions la collecte et le traitement de l'information d'intérêt fiscal ainsi que la production de données fiscales fiables et actualisées.

De nombreuses actions ont été également entreprises aussi bien au plan juridique que pratique pour mieux lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

L'aspect lié aux ressources humaines n'est pas négligé dans la mesure où un programme ambitieux de formation, de recyclage et de perfectionnement des personnels des impôts est mis en place.

Ce Programme de Modernisation constitue donc une refonte complète de l'organisation, des systèmes et des modes de fonctionnement de la DGI et s'accompagne d'un investissement immobilier conséquent puisque la majorité du nouveau réseau se trouvera dans de nouveaux bâtiments par la réalisation des infrastructures lancée à travers l'ensemble du territoire national.

Le programme de modernisation a prévu également la refonte du système d'information de l'administration fiscale.

L'objectif consiste en la mise de bases de données globales unifiées partagées et accessibles par l'ensemble des structures de la DGI à l'échelle nationale dans le respect des règles d'habilitation, de la confidentialité et de la sécurité inhérentes au métier.

Pour simplifier, les réformes engagées par l'administration fiscale ces dernières années répondent aux objectifs suivants:

- *Améliorer les performances en matière de recettes fiscales,*
- *Promouvoir une répartition plus équitable de la charge fiscale entre les contribuables,*
- *Assurer un traitement équitable et transparent des opérateurs économiques en facilitant l'exercice de leurs obligations fiscales,*
- *Alléger le coût de respect des obligations fiscales des contribuables,*
- *Mieux identifier les risques de fraude et réduire l'évasion fiscale,*
- *Accroître la transparence et réduire les risques de corruption,*
- *Améliorer l'action en recouvrement et la gestion des arriérés fiscaux.*

L'actualisation de la stratégie doit prendre en compte les progrès accomplis et les difficultés rencontrées. Elle doit également conduire à déterminer clairement les priorités.

Parmi la grande priorité demeure la prise en charge du contribuable en tant qu'acteur principal du processus de modernisation.

En effet, dans un système déclaratif, l'amélioration du comportement des contribuables requiert avant toute chose une bonne compréhension de la loi et des obligations fiscales. Le rôle primordial de l'administration fiscale est donc de fournir les services nécessaires à cette compréhension (tels les guides, brochures d'information, services de renseignements, séminaires et interprétations des dispositions fiscales). Ces services demeurent des *éléments essentiels d'un programme d'information et de service au contribuable*.

Pour bien implanter la fonction de service au contribuable au sein de l'administration fiscale, il est indispensable d'élaborer un programme comportant d'une manière générale, les éléments suivants:

- Évaluation des besoins d'information et de services aux contribuables,
- Élaboration et mise en œuvre de programmes d'information du contribuable, qui doivent être ciblés et adaptés à leur besoins (petites, moyennes, et grandes entreprises).
- Formation du personnel opérationnel aux méthodes permettant d'améliorer les services rendus.
- Simplification des procédures administratives et des imprimés pour qu'il soit plus facile et moins coûteux pour les contribuables de remplir leurs obligations fiscales.
- Mise en place des supports informatiques nécessaires à l'appui de la fonction d'éducation et de service aux contribuables.

Mesdames et Messieurs,

C'est ainsi que, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de modernisation de l'administration fiscale, la Direction Générale des Impôts a sollicité l'assistance technique de certaines institutions et administrations étrangères, notamment l'Union Européenne, le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, le Département américain du Trésor, l'Administration fiscale française, de même qu'elle entretient des relations de coopération avec d'autres administrations fiscales, notamment africaines, dans le cadre du CREDAF.

Les actions de coopération avec l'Union Européenne se sont concrétisées par un premier programme de modernisation et d'assistance aux réformes administratives du Ministère des Finances (2005-2008) et par la mise œuvre du présent jumelage dans le cadre du programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A).

Ainsi, le Ministère des Finances, et plus particulièrement la DGI, est le bénéficiaire du présent jumelage.

Ce jumelage est ambitieux car il permet d'initier une coopération et un dialogue dans le domaine de la modernisation de l'administration fiscale.

Les partenaires et acteurs de ce jumelage en parleront certainement mieux que moi dans le courant de l'après midi.

Grâce à l'engagement et aux efforts de l'ensemble des partenaires de cette opération, les diagnostics établis, l'assistance technique, les échanges d'expérience se traduiront en outils opérationnels, élaborés conjointement et visant à la modernisation de l'administration fiscale algérienne.

A l'issue du projet de jumelage, les résultats obligatoires suivants devront avoir été réalisés :

- Recommandations concernant l'organisation des services fiscaux et les relations avec les contribuables,
- Amélioration de l'organisation et des procédures relatives aux impôts indirects, les droits d'enregistrement et les droits de timbre,
- Amélioration des procédures de contrôle fiscal,
- Allègement des procédures contentieuses et réduction des délais de traitement.

Je voudrais conclure sur le fait que cette opération est totalement en cohérence avec les autres réformes de modernisation de l'administration publique soutenues par les Pouvoirs Publics ainsi que dans le cadre de la coopération internationale.

Mesdames et Messieurs,

En souhaitant une totale réussite, ce dont je n'en doute point, à notre jumelage, Je compte énormément sur le soutien de tous pour la concrétisation des objectifs escomptés et la participation active de tous aux processus de mise en œuvre des différentes phases y relatives.

Je vous remercie pour votre aimable attention et je souhaite à nos invités un séjour aussi studieux qu'agréable dans notre pays.